

CHARTRE DE L'ASSL BASKET

ASSL DEPUIS 1982

TRANSMETTRE LES
INFORMATIONS
RELATIVES AU
DÉROULEMENT DE LA
SAISON.

PROPOSER DES FORMATIONS
D'ENTRAÎNEUR, D'ARBITRAGE, DE
TABLE DE MARQUE.

LE CLUB

AMENER LE
LICENCIÉ VERS LA
PRATIQUE D'UN
SPORT COLLECTIF.

METTRE EN PLACE UNE
ORGANISATION ET UN
ENCADREMENT
SPORTIF DE QUALITÉ.

ASSOCIER LES
JOUEURS ET LES
PARENTS À LA VIE DU
CLUB.

RESPECTER LA
PRÉSENTE CHARTE.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DES JOUEURS,
PARENTS ET ENTRAÎNEURS.

CHARTRE DE L'ASSL BASKET

ASSL DEPUIS 1982

L'ENTRAINEUR

VEILLER À CE QUE LES JOUEURS RESPECTENT LES DÉSIGNATIONS POUR L'ARBITRAGE ET LA TABLE DE MARQUE.

AVOIR POUR OBJECTIF LA PROGRESSION DE SES JOUEURS EN PRÉPARANT SES ENTRAÎNEMENTS ET LES FAIRE ÉVOLUER DANS UN CADRE RESPECTUEUX.

TRANSMETTRE L'ESPRIT D'ÉQUIPE ET LES VALEURS DU CLUB, MONTRER L'EXEMPLE EN AYANT UN COMPORTEMENT IRRÉPROCHABLE ENVERS TOUS LES ACTEURS SPORTIFS.

DONNER À SON ÉQUIPE ET AUX PARENTS TOUTES LES INFORMATIONS POUR UNE BONNE GESTION DES RENCONTRES ET MANIFESTATIONS DU CLUB.

PRENDRE SOIN DU MATÉRIEL ET VEILLER À SON RANGEMENT APRÈS CHAQUE SÉANCE.

PARTICIPER À L'ARBITRAGE, À LA TABLE DE MARQUE, À LA VIE DU CLUB ET AUX RÉUNIONS.

RESPECTER LA PRÉSENTE CHARTE.

CHARTRE DE L'ASSL BASKET

ASSL DEPUIS 1982

LE JOUEUR

VENIR AU BASKET
POUR JOUER ET
PROGRESSER, AIDER
SON ÉQUIPE ET ÊTRE
PRÉSENT AUX MATCHS
À DOMICILE ET À
L'EXTÉRIEUR.

PARTICIPER À L'ARBITRAGE ET
TABLE DE MARQUE, À LA TENUE DE
LA BUVETTE ET AUX
MANIFESTATIONS DU CLUB.

TRANSMETTRE LES
VALEURS DU CLUB
SUR ET EN DEHORS
DU TERRAIN.

REFUSER TOUTE FORME DE
VIOLENCE, RESPECTER SON ÉQUIPE,
L'ADVERSAIRE, L'ARBITRE ET SES
DÉCISIONS.

ECOUTER
L'ENTRAINEUR,
APPLIQUER SES
CONSIGNES ET
RESPECTER SES
CHOIX.

RESPECTER LA
PRÉSENTE CHARTE.

AVOIR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ À LA
PRATIQUE DU BASKETBALL.

CHARTRE DE L'ASSL



BASKET

PARTICIPER RÉGULIÈREMENT AU TRANSPORT DE L'ÉQUIPE, AU NETTOYAGE DES MAILLOTS, À LA PRÉPARATION DES GOÛTERS ET À LA TENUE DE LA BUVETTE.

NE PAS OUBLIER QUE LES DIRIGEANTS SONT DES BÉNÉVOLES QUI DONNENT DE LEUR TEMPS ET METTENT LEURS COMPÉTENCES ET LEUR PASSION AU SERVICE DE L'ASSOCIATION.

LES PARENTS

ENCOURAGER SON ENFANT, L'ÉQUIPE, EN FAISANT PREUVE DE FAIR-PLAY AUPRÈS DES ADVERSAIRES ET DU CORPS ARBITRAL.

RESPECTER LES CHOIX SPORTIFS DE L'ENTRAÎNEUR ET NE PAS COACHER À SA PLACE.

RESPECTER LES HORAIRES DE DÉBUT ET DE FIN D'ENTRAÎNEMENT, LES HEURES DE CONVOCATIONS ET PRÉVENIR EN CAS D'ABSENCE OU DE RETARD.

RESPECTER LA PRÉSENTE CHARTE.

PARTICIPER ET AIDER AUX ACTIONS ET MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE CLUB.